



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **42-10**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 27 Octobre 2010

Le vingt sept octobre deux mille dix à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 20 octobre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 14

Présents : M.BAFFERT, V. BELLE, Y.BOULARD, M.BROUZET, C.DIDIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, G.JULLIEN(2), V.GONNET, M.MASTROMAURO, P.MOLINARO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE.

Absents excusés : A.CARBONARI, J.CARRIER, C.COIGNÉ, G.FRIER, A.SAUNIER-PLUMAZ, D.ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du Quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**

Attribution de chèques cadeaux au personnel du SIRD.

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose :

CONSIDERANT

- Qu'il est rappelé aux membres du Comité syndical que le personnel du SIRD percevait au titre des cadeaux de fin d'année un chèque d'une valeur variable tous les ans.

-Que ce chèque était remis pour chaque enfant de moins de 15 ans. Il était versé par le SIRD sur un compte ouvert pour l'attribution d'avantages au personnel.

-Que celui-ci ayant été supprimé, il a été proposé de reconduire pour la neuvième année l'attribution de chèques-cadeaux au titre des avantages accordés au personnel.

-Que depuis 2005, la valeur des chèques cadeaux n'a pas été revalorisée, qu'elle est fixée depuis cette date à 45 € par enfant.

IL EST PROPOSE

- DE REVALORISER la valeur faciale des chèques cadeaux de 45 à 48 € (correspondant à une revalorisation de 1,4% par an).
- D'ACTER le versement de chèques cadeaux aux enfants du personnel pour 14 enfants de – de 15 ans (enfants nés à compter du 01/01/1996) pour un montant de 48 € par enfant.
- D'ACTER le montant total de la dépense à 672 €.
- DIT que cette dépense est inscrite au compte 6232 du BP 2010 du SIRD

Le comité après avoir délibéré

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 28 Octobre 2010
Le Président
Michel BAFFERT